Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 060-216004473-20250404-DE2025493-DE

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COUTELET, FLEURY.

Absents excusés : M. GOMES
M. DUPUY

Absents : M. RAYNAUD, M. DUJARDIN et M. SAINT-POL

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2025493– Communauté de Communes des Sablons : Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande relatif au transport de voyageurs pour des activités sportives, culturelles et touristiques

Vu l'article L5211-4-4 I du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 27 juin 2000 portant création de la Communauté de Communes des Sablons ;

Vu le courrier du 14/02/2025 de Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Sablons proposant à la Commune de Neuville-Bosc de constituer un groupement de commandes avec les collectivités intéressées pour l'organisation et l'exploitation d'un service de transport de voyageurs pour des activités sportives, culturelles et touristiques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 060-216004473-20250404-DE2025493-DE

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Neuville-Bosc au groupement de commandes pour l'organisation et l'exploitation d'un service de transport de voyageurs pour des activités sportives, culturelles et touristiques constitué par la Communauté de Communes des Sablons ;

DESIGNE la Communauté de Communes des Sablons comme coordonnateur du groupement de commande. La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 04 avril 2025

Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 08/04/2025